



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours

Bureau des Concours

Affaire suivie par :

Fatiha ASBAA

Tél. 03 88 23 38 25

Courriel : fatiha.asbaa@ac-strasbourg.fr

06, Rue de la Toussaint

67975 Strasbourg Cedex 09

AVIS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN

RECRUTEMENT DANS LES CORPS DES INGENIEURS TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF)

SESSION 2024

Les inscriptions sont ouvertes sur WebITRF :

Début inscriptions le	Fin inscriptions le	Limite retour dossiers le*
02/04/2024 12h00 heure de Paris	30/04/2024 12h00 heure de Paris	30/04/2024 12h00 heure de Paris

*date de clôture des registres d'inscriptions et date limite d'envoi des dossiers de candidatures en recommandé simple (le cachet de la poste faisant foi) aux *centres organisateurs correspondants* dont l'adresse figure sur le dossier.

Attention, il appartient aux candidats d'imprimer leur dossier d'inscription et tout dossier expédié après la date limite entraînera le rejet de la demande d'inscription

Accès au service d'inscription :

<https://www.itrf.education.gouv.fr/itrif/accueil.jsp>

ou

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrif>

En cas de problèmes techniques d'inscription, les candidats doivent exclusivement se retourner sur le [support technique](#) (accessible également via la rubrique **Contact et assistance du WebITRF)**

Les candidats devront également se connecter sur le site internet dédié pour toutes les phases : dossier de candidat et suivi de candidature (convocation, pièces justificatives- confirmations de participation – saisie C.V et lettre), résultats et veiller à leur messagerie.

Pour plus d'informations sur les conditions d'inscriptions ainsi que sur les épreuves, le déroulement de carrière, vous pouvez consulter le site [Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#).

Les fiches de postes de catégorie A ouverts aux concours au Rectorat de Strasbourg seront disponibles via l'[espace candidats](#) dédié sur le [site de l'académie de Strasbourg](#).

Les fiches de postes de catégories B et C seront diffusées aux candidats inscrits uniquement par les centres organisateurs après validation par l'expert du concours, sur leur site Internet ou lors de l'envoi des convocations à l'admission (c.f. [Rectorat de Nancy](#) – [Rectorat de Dijon](#))

Sont ouverts (si poste à pourvoir au Rectorat de Strasbourg), les Concours de droit commun internes (INT) & externes (EXT) suivants :

Cat.	Nat.	Branche d'Activité Professionnelle (BAP)	Concours organisé par : (Centre organisateur)	Affectataires Nombre d'emploi
Corp des Adjoints Techniques de Recherche et Formation (ATRF)				
C	EXT	BAP A Préparateur en sciences de la vie et de la terre	Rectorat de Nancy	Rectorat de Strasbourg : 4 postes Rectorat de Nancy : 2 postes
C	EXT	BAP B Préparateur en chimie et sciences physiques	Rectorat de Nancy	Rectorat de Strasbourg : 5 postes Rectorat de Besançon : 2 postes Rectorat de Nancy : 3 postes
C	EXT	BAP G Opérateur logistique	Rectorat de Dijon	Rectorat de Strasbourg : 1 poste Rectorat de Dijon : 2 postes Rectorat de Nancy : 1 poste Université de Lorraine : 1 poste
Corp des Techniciens de Recherche et de Formation (TRF)				
B	EXT	BAP B Technicien en chimie et sciences physiques	Rectorat de Strasbourg	Rectorat de Strasbourg : 1 poste Rectorat de Dijon : 2 postes Université de Bourgogne : 1 poste
B	EXT	BAP E Technicien d'exploitation d'assistance et de traitement de l'information	Rectorat de Strasbourg	Rectorat de Strasbourg : 1 poste Rectorat de Dijon : 1 poste Rectorat de Reims : 1 poste Université de Bourgogne : 1 poste Université de Lorraine : 1 poste Université de Strasbourg : 2 postes
Corp des Ingénieurs d'études (IE)				
A	EXT	BAP E IGE Administrateur systèmes et réseaux	Université de Tour (Admissibilité) Rectorat de Strasbourg (Admission)	Rectorat de Strasbourg 1 poste à Strasbourg
A	INT	BAP E IGE Administrateur systèmes et réseaux	Rectorat de Dijon (Admissibilité) Rectorat de Strasbourg (Admission)	Rectorat de Strasbourg 1 poste à Strasbourg

L'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer lui-même cette démarche.